

Ordonnance sur la qualité écologique (OQE)

BAREME DES CONTRIBUTIONS POUR LE RESEAU

Types de SCE	Montant en francs par hectare et par an		Conditions d'exploitation
	Plaine - ZMII	ZMIII	
prairie extensive	500.-	250.-	aucune condition supplémentaire
	750.-	375.-	- 10 % non fauchés jusqu'à la 2ème coupe de la parcelle, <u>ou</u> - pas de conditionneur, <u>ou</u> - pas d'ensilage
	1'000.-	500.-	- 10 % non fauchés jusqu'à la 2ème coupe de la parcelle + pas de conditionneur, <u>ou</u> - 10 % non fauchés jusqu'à la 2ème coupe de la parcelle + pas d'ensilage
pâturage extensif	500.-	300.-	à définir selon exigences des espèces cibles
pâturage boisé	100.-	100.-	fumier/PK toléré, faible diversité floristique
	250.-	200.-	fumier/PK toléré, moyenne diversité floristique
	500.-	300.-	pas d'engrais, haute diversité floristique
prairie peu intensive	300.-, 450.-, 600.-	150.-, 225.-, 300.-	idem prairie extensive
surfaces à litière	1'000.-	500.-	à définir selon exigences des espèces cibles
jachère florale	1'000.-		à définir selon exigences des espèces cibles
jachère tournante	1'000.-		- définir un plan de rotation sur 6 ans - entretien à définir selon exigences des espèces cibles
ourlet	1'000.-		à définir selon exigences des espèces cibles
surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle	1'000.-		à définir selon exigences des espèces cibles
arbres fruitiers hautes tiges	5.-/arbre	5.-/arbre	nombre d'arbres constant
arbres isolés, allées d'arbres	5.-/arbre	5.-/arbre	nombre d'arbres constant
haies, bosquets champêtres, berges boisées	1'000.-	500.-	min 66 % entretenus sur 6 ans conformément aux exigences des espèces cibles
autres SCE situées dans la SAU : haies en pâturage	1'000.-	500.-	conditions selon annexe 1 REOQE